

Addendum N° 1

au document de stratégie pays et au programme indicatif national pour la période 2008-2013

La Communauté européenne et la République du Cameroun

Une révision ad hoc du document de stratégie pays (DSP) et du programme indicatif national (PIN) pour la République du Cameroun a été réalisée conformément à l'article 3, paragraphe 5, de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE révisé.

Au terme de cette révision et compte tenu de l'évaluation des besoins du pays concernant la sécurisation et la réhabilitation du lac Nyos, la Communauté a augmenté l'enveloppe B allouée à la République du Cameroun de 4 325 000 EUR. Ce montant servira à la construction d'un déversoir et à la consolidation des digues naturelles du lac.

La nouvelle dotation au titre de l'enveloppe B est de 11 225 000 EUR.

Le présent addendum modifie la dotation indicative de l'enveloppe B visée au paragraphe 2 des dispositions générales accompagnant le DSP et le PIN, ainsi que toutes les autres références à ce montant dans les différents chapitres et annexes du DSP et du PIN adoptés par la décision C(2007) 5986 de la Commission du 6 décembre 2007.

Date : 23 SEPT 2009

Pour le Gouvernement de
la République du Cameroun



Pour la Commission européenne



23 SEP. 2009